

Syndicat national Force Ouvrière de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Membre de la fédération FNEC FP-FO

6/8 rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex - Tél.: 01 56 93 22 88 ou 01 56 93 22 50 - foesr@foesr.fr - www.foesr.fr

Élections au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER)

Scrutin du 15 juin 2023

Profession de foi de la liste présentée par FO ESR affilié à la FNEC-FP FO Collège BIATSS

Par leur ampleur et leur diversité, les sujets abordés au CNESER ont des incidences majeures sur la situation de chaque personnel BIATSS

Le CNESER est consulté sur l'organisation de l'enseignement supérieur et de la recherche, la répartition des moyens et des postes, les projets de réforme (tels que les lois Pécresse, Fioraso, Vidal), les projets de réorganisation / restructuration des établissements ...

Le syndicat FO ESR est mobilisé en défense des statuts de tous les personnels, de la titularisation des contractuels, pour un vrai déroulement de carrière sur critères objectifs pour tous et toutes, avec une augmentation significative des possibilités de promotions.

Comme ils l'ont fait lors du précédent mandat, les élus FO, porteurs du syndicalisme indépendant :

Continueront à défendre :

- les moyens en postes statutaires (BIATSS et enseignants) pour tous les établissements, nécessaires pour accomplir leurs missions, contre les plans d'austérité et de contractualisation tous azimuts;
- les statuts nationaux de toutes les catégories de personnels, en particulier le droit à mutation;
- **les établissements,** contre les fusions, les disparitions ou démantèlements ;
- le baccalauréat et les grades universitaires ;
 le monopole de la collation des grades par l'université publique, laïque et gratuite ;
- le code des pensions qui garantit à tout fonctionnaire un montant de retraite basé sur les six derniers mois d'activité;

- L'augmentation immédiate du point d'indice pour compenser les pertes de pouvoir d'achat depuis 2010 et l'inflation actuelle;
- L'augmentation du minimum de traitement dans la Fonction publique à 120 % du SMIC.

S'opposeront:

- à la réforme Macron des retraites, contre le recul de l'âge légal de départ à 64 ans, contre les 43 annuités de cotisation;
- à toute nouvelle attaque contre les statuts des BIATSS et des universitaires au nom de l'autonomie des établissements;
- aux tentatives d'allongement de la durée du travail;
- à l'individualisation des carrières et aux primes aux mérite.

VOTER POUR LES CANDIDATS PRESENTÉS PAR FO ESR, C'EST:

- ELIRE des collègues proches de vous, actifs dans la défense de vos droits statutaires et des missions de service public des universités.
- ☼ PERMETTRE à un syndicat indépendant de continuer son combat, pour défendre la fonction publique et aider à la résistance contre la réforme Macron des retraites.
- ☼ LUTTER contre la réduction des postes et l'aggravation conséquente de nos conditions de travail, source d'épuisement professionnel!

FO ESR défend les personnels, les conditions de travail, et revendique :

- La titularisation des personnels précaires avec reconstitution de carrière et l'arrêt de l'embauche de contractuels sur fonctions pérennes en lieu et place de titulaires.
- La création des postes de titulaires nécessaires pour assurer des conditions de travail correctes, ainsi qu'un service public de qualité.
- Une réelle égalité salariale hommes-femmes.
- La retraite à taux plein à 60 ans avec 37,5 annuités.
- Un vrai droit à mutation, contre les non-publications ou les publications "profilées" qui bloquent les mutations.
- Le droit au respect des missions statutaires, contre les fiches de postes "à rallonge" et les exigences multipliées pour prétendre à un éventuel avancement.
- Une requalification véritable, pour tous ceux qui exercent des fonctions du corps ou de la catégorie supérieurs, plutôt qu'un repyramidage dont certains se vantent mais dont sont exclus en réalité la majorité des ITRF, tous les AENES et toute la filière bibliothèque.

Faites entendre votre voix : votez FO ESR, donnez-nous les moyens de vous défendre.

